

MAIRIE DE LE BIOT

Haute – Savoie

18 Route de l'Eglise

74430 LE BIOT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 30 AOUT 2022 A 19 H 30 A LE BIOT

Étaient présents : M. Henri- Victor TOURNIER, Maire, Président de séance M. Claude ROSSET 1er Adjoint, Mme Hélène FENOL 3è adjointe, M Alain MAILLET 4è adjoint, M. Sylvain AYRAULT, M. Stéphane MAROQUENE.M. Thierry SIMONET.

Étaient absents : Mme Alexandra PERROT, M. Franck BALMIER, M. Gaël BOEUF,

Ont donné pouvoir :

M. Pierre-Fernand KIENER : procuration à M .Alain MAILLET

M Thomas GUYARD : procuration à Mme Hélène FENOL

M. André HOFFMANN : procuration à M. Alain MAILLET

M.Adrien RIVIERE : procuration à M. PF. KIENER

ORDRE DU JOUR

1/ APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 28 JUIN 2022

2/ FONCIER :

- DELIBERATION pour cession de parcelles communales à Monsieur Hneri Martignoni lieu dit Clos Rosset

3/ PLAN PASTORAL DU ROC D ENFER / BUDGET FORET 2022/ RECONQUETE DE L' ALPAGE LES TELLYS/ DROUZIN

- DELIBERATION : Convention de Conseil à Membre Commune de LE BIOT / Société d' Economie Alpestre.
- DELIBERATION : Demande de subvention : Région Auvergne Rhône- Alpes et Fonds Européens : FEADER

4/ REMISE EN ETAT PISTE FORESTIERE POUR ACCES A LA PARCELLE 13 :

- Présentation du dossier sous maîtrise d'oeuvre ONF
- DELIBERATION pour Demande de subvention au Département 74

5/ AFPD 'OUZON

- DELIBERATION pour désignation d'un délégué suppléant

6/ FINANCES :

- DELIBERATION pour décision modificative n° 2 sur Budget principal exercice 2022
- DELIBERATION pour Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 01 janvier 2023- sur e budget principal et le budget forestier

7/PERSONNEL

- DELIBERATION pour reconduction du poste sur emploi permanent responsable des services techniques
- DELIBERATION pour reconduction poste sur emploi permanent agent chargé de l'agence postale communale et du service péri scolaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 14
QUORUM 8
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS : 7

Il est constaté que le quorum n'est pas atteint.

La séance de Conseil Municipal ne peut donc se tenir valablement.

La réunion est reportée au Mardi 06 Septembre 2022, une nouvelle convocation devra être envoyée dans les 3 jours.

LE MAIRE
HENRI – VICTOR TOURNIER

